

Le Directeur

La Défense, le

06 OCT. 2016

DECISION

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre,

Vu le code des transports et notamment les articles L. 1621-1 à L. 1622-2 et R. 1621-1 à R. 1621-26 relatifs, en particulier, à l'enquête technique après un accident ou un incident de transport terrestre ;

Vu la décision du 14 janvier 2016 d'ouverture d'une enquête technique sur la collision survenue le même jour à Beuveille (54), sur le passage à niveau n° 49 entre un train de marchandise circulant entre Longuyon (54) et Hayange (57), et un poids lourd circulant sur la route départementale n° 18 ;

Considérant que les causes et circonstances de l'accident sont clairement établies ;

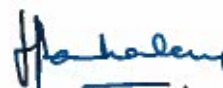
Considérant que les analyses n'ont pas identifié de facteurs susceptibles de donner lieu à des recommandations préventives spécifiques ;

décide

Article 1 : L'enquête technique ouverte le 14 janvier 2016 sur la collision survenue le même jour à Beuveille (54), sur le passage à niveau n° 49 entre un train de marchandise circulant entre Longuyon (54) et Hayange (57), et un poids lourd circulant sur la route départementale n° 18, est close.

Article 2 : Une fiche synthétique résumant les conclusions des investigations menées et tenant lieu de rapport est mise en ligne sur le site internet du BEA-TT .

Le directeur du BEA-TT



Jean PANHALEUX

Liste de diffusion

Décision de clôture d'une enquête technique
sur la collision entre un train de fret et un poids lourd survenue le 14 janvier 2016
sur le passage à niveau n° 49 à Beuveille (54)

Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Monsieur le Secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche

Cabinet MEDDE :

Monsieur le directeur du cabinet

Cabinet MEDDE/Transports :

Monsieur le directeur du cabinet

Monsieur le directeur adjoint du cabinet

Monsieur le conseiller transport routier, transport urbain et mobilité durable

Monsieur le conseiller services ferroviaires et transports collectifs

Monsieur le conseiller infrastructures routières, ferroviaires et fluviales

DGITM :

Monsieur le directeur général

Madame la directrice des services de transport

Monsieur le directeur des infrastructures de transport

Madame la sous-directrice de la sécurité et de la régulation ferroviaire

EPSF :

madame la directrice générale

DSCR :

Monsieur le délégué interministériel

Madame la secrétaire générale de l'ONISR

CGEDD :

Madame la vice-présidente

Monsieur le président de la section Mobilités et transports

Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle

Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Briey